



REGLEMENT DES 24H ROLLERS DU MANS

« *UNE AVENTURE, UN DÉFI ENTRE AMIS* »

Mis à jour au 28 mars 2019

SOMMAIRE

Chapitre I.	PRESENTATION.....	5
Article 1.	Organisateur.....	5
Article 2.	Type d'épreuve	5
Article 3.	Objectif	5
Article 4.	Lieu	5
Article 5.	Date et horaires.....	5
Chapitre II.	MODALITES DE PARTICIPATION.....	5
Article 1.	Engagement	5
Article 2.	Accès à la compétition.....	6
Article 3.	Matériel autorisé	6
Article 4.	Matériel non autorisé.....	6
Article 5.	Agés des concurrents	6
Article 6.	Mineurs et spécificités.....	6
Article 7.	Composition de l'équipe	7
Article 8.	Niveau des participants	7
Article 9.	Débutants.....	7
Article 10.	Handicapés.....	7
Article 11.	Chronométrage – par puces électroniques	7
Article 12.	Comportement sur la piste	8
Article 13.	Relais : Le passage de témoin	8
Article 14.	Zone relais : réservée aux patineurs	8
Article 15.	Jury : arbitres et réclamations.....	8
Article 16.	Départs pour les SOLOS.....	9
Article 17.	Abandon : problème technique ou physique d'un équipier sur la piste.....	9
Article 18.	Tenues / port du casque.....	9
Article 19.	Dossards.....	9
Article 20.	Coach Solo	10
Article 21.	Ravitaillement en course NOUVEAU	10
Article 22.	Remise des prix	10
Chapitre III.	CATEGORIES ET TARIFS	11

Article 1.	Le forfait inscription comprend	11
Article 2.	Le forfait ne comprend pas	12
Article 3.	Catégories.....	12
Article 4.	Spécificités des catégories :	12
Chapitre IV.	INSCRIPTIONS.....	13
Article 1.	Modalités d'inscription.....	13
Article 2.	Tarifs.....	13
Article 3.	Retrait des dossards	13
Article 4.	Pièces à fournir au moment du retrait des dossards	13
Article 5.	Le pack équipe.....	14
Article 6.	Fichier informatique.....	14
Chapitre V.	PROGRAMME	15
Article 1.	LA COMPÉTITION DES 24 HEURES ROLLERS PAR ÉQUIPE : CHRONOLOGIE :.....	15
Article 2.	Modification / neutralisation / annulation.....	Erreur ! Signet non défini.
Article 3.	Neutralisation de la course.....	Erreur ! Signet non défini.
Article 4.	Assurances	14
Chapitre VI.	REGLEMENT INTERIEUR DU SITE.....	16
Article 1.	Camping.....	16
Article 2.	Horaires d'ouverture du camping.....	16
Article 3.	Tarifs camping.....	17
Article 4.	Véhicules.....	17
Article 5.	Vivre ensemble	17
Article 6.	Responsabilité.....	17
Article 7.	Électricité.....	17
Article 8.	Barbecue.....	17
Article 9.	Emplacement.....	17
Article 10.	Tentes hors camping.....	18
Article 11.	Loges	18
Article 12.	Boxs	18
Article 13.	Accès boxes pour les accompagnateurs	18
Article 14.	Coachs et accompagnateurs	18
Article 15.	Attribution des boxs.....	18
Article 16.	Attribution des boxs solos et duos	19

Article 17.	Respect de l'environnement	19
Article 18.	Suiveurs et photographes	19
Article 19.	Accès à la piste	19
Article 20.	Animaux	19
Chapitre VII.	MEDICAL	19
Article 1.	Services Généraux.....	19
Article 2.	Évacuation vers les centres hospitaliers du Mans	19
Article 3.	Frais d'évacuation.....	20

Chapitre I. PRESENTATION

Article 1. Organisateur

La compétition « les 24 HEURES ROLLERS » par équipe est organisée par « La Tribu Rollers », association loi 1901 à but non lucratif, affiliée à la Fédération Française de Roller Skateboard. Le siège de l'association est situé **Maison des Syndicats et des associations, 4 rue d'Arcole 72000 LE MANS.**

Article 2. Type d'épreuve

Il s'agit d'une compétition de roller skating de 24 Heures en relais par équipe de 1, à 12 patineurs selon les catégories.

Article 3. Objectif

Parcourir la plus grande distance possible en 24 Heures, rollers aux pieds, en se relayant (sauf catégorie solo) ou simplement de terminer, devenir « FINISHER » de ce DEFI entre amis, collègues de bureau, de fac, de club, etc.

Article 4. Lieu

Sur le prestigieux CIRCUIT BUGATTI des 24 Heures du Mans, long de 4.185 Kilomètres.

Article 5. Date et horaires

26eme semaine de chaque année, en 2016 les 2 et 3 juillet, DÉPART : 16 H LE SAMEDI ; ARRIVÉE : 16H LE DIMANCHE.

Chapitre II. MODALITES DE PARTICIPATION

Article 1. Engagement

Tout engagement est ferme et définitif. Il implique **l'acceptation complète du présent règlement** et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit.

Article 2. Accès à la compétition

La compétition est ouverte à toute personne, licenciée ou non, de nationalité française ou étrangère, sous conditions de respecter les modalités d'inscriptions (Réf Chapitre 4).

Article 3. Matériel autorisé

Le mode de déplacement reste exclusivement le quad ou le patin en ligne avec un maximum de 5 roues en ligne sont acceptés. Les critères suivants sont à respecter :

- leur longueur ne doit pas dépasser 50 cm (roues incluses)
- les patins doivent être fermement fixés et solidaires aux chaussures
- les axes de fixation ne doivent pas dépasser des roues ou platines
- le diamètre des roues ne peut être :
 - Supérieur à 100 mm pour les catégories minimales (cadets européens) et inférieures ;
 - Supérieur à 125mm pour les catégories cadets, juniors, seniors, vétérans.

Article 4. Matériel non autorisé

La pratique « nordic skating » (avec des bâtons), du ski-roues, ne sont pas autorisées.

Pour la catégorie LONGBOARD LDP l'utilisation de skate-board ou Longboard est soumis à un règlement spécifique pour cette catégorie.

Les cameras ou appareils photos montées sur une perche et celle-ci tenue à la main sont interdites sur le circuit.

Les cameras fixées sur le casque sont aussi interdites.

L'utilisation d'un drone personnel sur le circuit n'est pas autorisé.

Article 5. Agés des concurrents

L'épreuve est accessible pour la catégorie 2 X 6 H Challengers à partir de l'année des 13 ans (en 2019 nés en 2006 et avant) soit catégorie minimale FFRS et par conséquent c'est l'année de naissance qui est prise en compte. (Pas la date de naissance par rapport à la date de la manifestation). Pour la catégorie Découverte l'âge minimum est 14 ans (en 2019 nés en 2005 et avant)

Article 6. Mineurs et spécificités

- 1. Les mineurs ne peuvent pas patiner entre 22H et 9H. C'est la date de naissance qui est pris en compte (majeur à la date anniversaire des 18 ans) ils doivent avoir 18 ans le samedi de la course pour patiner la nuit.**
- 2. Le capitaine de l'équipe doit présenter une autorisation parentale pour chaque mineur de son équipe au moment du retrait du dossard. Un dossard M spécifique leurs seront attribués, ils devront le porter en permanence.**

Article 7. Composition de l'équipe

Chaque équipe doit être composée d'au moins 2 personnes majeures. Le capitaine d'une équipe doit obligatoirement être une personne majeure.

Article 8. Niveau des participants

Chaque participant doit savoir maîtriser ses rollers, freiner et tourner correctement. La piste est très large (entre 7 et 11 mètres). Les juges arbitres se réservent le droit d'arrêter tout participant considéré comme dangereux pour les autres (ex : les réels débutants ayant moins de 15 à 20 heures de pratique).

Article 9. Débutants

Les coureurs participent à la compétition de leur propre initiative, sous leur entière et exclusive responsabilité. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé ou à une défaillance liée au matériel ou à la technique individuelle.

Article 10. Handicapés

L'épreuve est accessible aux personnes en situation de handicap (Non-voyants, unijambistes...) Ils doivent prendre les mesures nécessaires pour participer en toute sécurité pour eux-mêmes et pour les autres participants. Les juges arbitres sont habilités à contrôler ce point et les décisions qui s'imposeraient en cas de manquement à cette règle.

Article 11. Chronométrage – par puces électroniques

1. Chaque équipe possède **2 puces électroniques** : 1 puce installée sur la personne qui patine, 1 autre sur la personne qui attend de prendre son relais. Une fois le relais effectué (passage du bâton-relais), le patineur qui vient de terminer donne sa puce au prochain qui prendra le relais ;
2. La puce doit impérativement être **positionnée à la cheville** (moins de 50 cm du sol). En cas de perte d'une puce, la cellule chronométrage vous en fournira une nouvelle dans les meilleurs délais (attention, dans ce cas, il vous sera facturé 100 € par puce égarée ou détériorée) ;
3. Une seule puce (et un seul patineur) d'une même équipe est autorisé en même temps à tourner sur le circuit ;
4. Chaque solo disposera d'une seule puce électronique. En cas de perte ou détérioration d'une puce, les tours non chronométrés ne sont pas comptabilisés.

Article 12. Comportement sur la piste

1. Il est interdit aux participants de se faire aider par d'autres patineurs dans le but manifeste et volontaire permettant le maintien ou l'augmentation de la vitesse. (Exemple : Main accrochée au patineur qui le précède ou patineurs poussant le patineur le précédant) ;
2. Le contact physique par la main entre participant est possible mais il ne doit y avoir de traction ou de propulsion par un autre patineur. Tout concurrent surpris par un juge en situation de triche par rapport à ce point de règlement recevra un avertissement. Au 2eme avertissement il sera sanctionné de 2 tours de pénalité. Au 3eme avertissement l'exclusion de l'épreuve sera prononcée par les juges arbitres ;
3. Il est interdit de faire demi-tour sur le circuit ;
4. Il est interdit de s'arrêter ou de déchausser (sauf en cas de chute ou de blessure) à l'exception de la zone de ravitaillement.

Article 13. Relais : Le passage de témoin

1. Les relais se font exclusivement dans la ligne droite des stands dans la « zone de relais ». Ils s'effectuent à l'aide d'un bâton-relais (comme en athlétisme). Les équipes sont libres tant dans l'ordre de la prise de relais de chaque équipier que du nombre de tours consécutifs que chaque équipier peut effectuer ;
2. Chaque patineur doit être obligatoirement muni du témoin lorsqu'il effectue un tour de circuit. Les tours effectués sans le témoin ne seront pas comptabilisés. **Les patineurs en SOLO n'ayant pas de relais à donner ne sont pas tenu à cette règle ;**
3. **Améliorations, sécurité et fluidité. La ligne droite des stands est divisée en 2 :**
 - a. Un couloir (1/3 de la largeur de la piste) pour ceux qui ne s'arrêtent pas.
 - b. Un second couloir pour ceux qui effectuent leur relais (2/3 de la piste).

Article 14. Zone relais : réservée aux patineurs

Cette « zone de relais » délimitée est exclusivement réservée aux concurrents munis d'un casque et de leur paire de rollers aux pieds. Les coachs, le public ou autres accompagnateurs doivent se **tenir derrière le mur prévu** à cet effet, **sous peine de retrait de leur « Pass »** et d'une pénalité de 30 minutes infligée à l'équipe.

Article 15. Jury : arbitres et réclamations

Le jury officiel est composé d'un « juge arbitre » dont le pouvoir de décision est sans appel. Il est assisté des juges de course nommés par la Fédération Française de Roller Skateboard. En cas

de litige sur la partie sportive du règlement, seuls les juges de course sont habilités à formuler un avis.

Article 16. Départ

Le départ de l'épreuve s'effectue à 16 heures précisément. 1 seul et unique représentant de l'équipe le témoin en main.

Le départ se fait dans la tradition « 24H moto » avec les athlètes d'un côté de la piste et les rollers de l'autre. Le départ dit « en chaussettes » est donné au signal lors de l'abaissement du drapeau.

Les concurrents traversent la piste, chaussent leurs rollers et s'élancent pour 2 tours minimum.

Les concurrents sont positionnés dans l'ordre selon l'emplacement qu'ils auront obtenu lors **des qualifications**.

A 14 Heures précises, chaque équipe, ou solo présente un membre muni d'une puce de chronométrage à la cheville, pour une séance de qualification (meilleur temps sur 300m) qui détermine la position sur la ligne de départ. Toute absence à cette épreuve de qualification entraînera un départ en fond de grille.

Les concurrents SOLO qui le souhaitent sont autorisés à prendre le départ rollers chaussés. Ils devront alors impérativement prendre le départ derrière une ligne située au-delà du dernier patineur prenant le départ « classique 24H en chaussette ».

Le départ des solos est donné au signal lors de l'abaissement du drapeau.

Les concurrents solos qui le souhaitent peuvent prendre le départ dit « classique 24H en chaussette » à l'emplacement qu'ils auront obtenus lors des qualifications.

Article 17. Abandon : problème technique ou physique d'un équipier sur la piste

En cas d'un arrêt d'un membre de l'équipe sur le circuit, qui entraîne une incapacité à reprendre la course, le corps arbitral dispose d'un délai de 15 min pour rapporter la puce et donner l'autorisation au relayeur situé dans la zone de relais de prendre le départ. Si le relayeur part avant une autorisation du corps arbitrale, l'équipe se verra infligé une pénalité de 30 minutes.

Article 18. Tenues / port du casque

1. Tous les membres d'une même équipe doivent porter **le même haut de corps** (t-shirt classique ou autre) durant l'épreuve.
2. **Le port du casque est obligatoire** sur la piste durant tout le déroulement de l'épreuve. Toute personne sans casque sur la piste est immédiatement mise hors course. L'équipe se verra infliger une pénalité de 30 minutes.

Article 19. Dossards

Le dossard doit être porté **dans le dos** et accroché de façon lisible avec 4 épingles minimum. Les juges se réservent le droit d'arrêter temporairement et à tout moment un concurrent dont le dossard est mal positionné ou non lisible. Il est interdit de dupliquer et de plier son dossard. Pensez à prendre des épingles à nourrice (4 minimum) pour fixer correctement le dossard.

Article 20. Coach Solo

Un dossard COACH est prévu pour les SOLOS, il doit porter de façon visible dans la zone de relais des SOLOS. (Un assistant coach est aussi autorisé dans cette zone)

Article 21. Ravitaillement en course

1. Un point de ravitaillement en eau est prévu avant et après les relais. Pour des raisons de gaspillage en eau et bouteilles plastiques le ravitaillement "à la volée" n'est plus autorisé sur le circuit. Il est prévu un « stand fontaine 24/24 » installé dans le box N° 20. Sur présentation d'un bidon ou d'une bouteille d'une contenance maximale de 50 CL les bénévoles de l'organisation rempliront ce contenant en eau. La même quantité d'eau que les années précédentes sera mise à disposition.
2. Ce ravitaillement est prévu pour les temps de relais. Il ne se substitue pas à l'hydratation nécessaire et prévue par chaque participant à une épreuve de 24H. Une croix sera apposée sur le dossard à chaque ravitaillement avec un maximum de 4 passages par personnes.
3. Les concurrents des équipes ne pourront recevoir aucun ravitaillement sur le circuit et ce notamment dans la zone de relais. Cependant, chacun sera libre d'emporter avec lui un porte-bidon ceinture ainsi qu'un ravitaillement personnel.
4. Les concurrents SOLO et DUOS seront autorisés à prendre un ravitaillement en eau dans leur zone sur le bord de la piste située en début de ligne droite d'arrivée).

Article 22. Modification / neutralisation / annulation

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle, de condition climatique, de problèmes sanitaires (ex : pandémie) ou de toute autre circonstance, notamment celles mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisateur se réserve le droit de modifier l'horaire de départ ou d'arrivée, d'annuler ou de neutraliser la course sans que les concurrents, les partenaires et prestataires puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Article 23. Neutralisation de la course

- Le responsable médical de l'organisation peut demander une neutralisation exceptionnelle de la course si une intervention médicale importante sur le circuit est de nature à mettre en danger les participants et les personnes intervenants sur le lieu de l'accident.
- Cette demande est transmise au juge arbitre qui lui seul peut décider de cette neutralisation. Le juge arbitre prévient l'organisation et la décision est prise en commun accord.
- La décision est transmise au speaker qui en fait l'annonce.
- En cas de neutralisation temporaire de la course (cas de force majeure) les patineurs en piste sont stoppés après la ligne d'arrivée. Le dernier tour effectué est comptabilisé pour l'établissement du classement provisoire. Ils sont invités à regagner leurs boxes d'équipe

respectifs par la sortie normale utilisée après chaque relais. Le chronométrage est arrêté au moment de l'arrivée de la 1^{ère} équipe au classement provisoire.

- Il reprend au signal du juge arbitre de relancer la course. Un nouveau départ sera redonné depuis la zone de relais (zone moquette). Le relayeur qui reprend la course doit être dans la zone attribuée à son équipe.

- Une annonce officielle devra être faite 5 min avant le départ, ce délai doit permettre la mise en place des relayeurs dans leurs zones de relais.

- Au signal du Juge arbitre le drapeau de départ est abaissé et la course reprend.

Article 24. Arrivée et classement

La course se termine le dimanche à 16h soit au bout de 24H de course. Le drapeau à damier est alors agité au niveau de l'arche d'arrivée.

L'équipe (ou solo) vainqueur de la compétition est celle qui a parcouru la plus grande distance à l'issue des 24 heures. Cette distance est réalisée en totalisant les tours parcourus sur le circuit (de 4,185 Km).

Les chronométreurs stoppent le comptage des tours au bout de 24 Heures de course et le dernier tour commencé avant la fin de la course est comptabilisé même si il est achevé après les 24 Heures de courses.

Les concurrents prenant le dernier relais et passant sous l'arche d'arrivée avant les 24H de course doivent terminer le tour en cours.

Toutes les autres équipes arrivant à la ligne après le signal d'arrivée doivent s'arrêter une fois la ligne d'arrivée passée.

Si deux équipes ou plus sont dans le même tour au moment du coup de canon final, alors la victoire se joue au premier qui franchit la ligne d'arrivée.

Si une neutralisation inférieure à 30 min à eu lieu le juge arbitre en concertation avec l'organisation peut proposer de finir la course plus tard en intégrant le temps de cette interruption de course pour faire un temps total d'épreuve de 24 HEURES.

(Exemple : Neutralisation de 18 min = une arrivée à 16 H 18 min.)

Article 25. Remise des prix

1. Les 3 premières équipes de chaque catégorie sont appelées sur le podium.
2. Aucun prix ne sera délivré en cas d'absence de l'équipe sur le podium.

Chapitre III. CATEGORIES ET TARIFS

Article 1. Le forfait inscription comprend

1. L'accès à la piste du prestigieux Circuit des 24 Heures du Mans
2. 1 Bracelet « accès paddock » par concurrent ;
3. La participation aux 24 Heures Rollers par équipe ;
4. L'accès au village rollers et aux animations ;
5. Un cadeau FINISHER à l'arrivée de la course ;
6. Le ravitaillement course ;
7. L'encadrement médical : médecins, secouristes, kinés, osthéo, etc. ;

8. L'accès aux boxes, douches et toilettes ;
9. Le système de puce électronique de chronométrage (2 puces par équipe) ;
10. Le dossard au nom de votre équipe ;
11. Le suivi par internet (et TV dans les stands) de l'évolution du classement ;
12. L'assurance (voir la rubrique assurance du règlement).

Article 2. Le forfait ne comprend pas

1. Les accès au camping (à acheter sur place) à 10 € pour les 3 nuits ;
2. Les accès supplémentaires à la piste « accès paddock » sont délivrés sur place au point info au tarif de 15 € euros les deux jours et de 5 € euros le dimanche, gratuit pour les moins de 12 ans).

Article 3. Catégories

6 catégories sont proposées :

- En équipe de 7 à 10 personnes : Catégorie « PRESTIGE » :
 - o Hommes (ou mixtes) ;
 - o Femmes ;
 - o Masters ;
 - o Entreprise ;
 - o Etudiants.
- En équipe de 11 ou 12 personnes : Catégorie « DECOUVERTE » : Mixtes à partir de 14 ans (sous conditions)
- En équipe de 3 à 6 personnes : Catégorie « ENDURO » :
 - o Hommes (ou mixtes) ;
 - o Femmes.
- En équipe de 2 : Catégorie « DUO » :
 - o Hommes (ou mixtes) ;
 - o Femmes.
- En individuel : Catégorie « SOLO » :
 - o Hommes (ou mixtes) ;
 - o Femmes.
- En équipe de 7 à 10 personnes : Catégorie « QUADS » :
 - o Hommes (ou mixtes) ;
 - o Femmes.

Handisport : il n'existe pas de classement ni de catégorie spécifique, les personnes en situation de handicap peuvent concourir dans les équipes citées ci-dessus, sans distinction.

Article 4. Spécificités des catégories :

Pour l'année 2019 :

1. La catégorie « DECOUVERTE » est ouverte aux personnes nées en 2005 et avant (14 ans dans l'année soit à partir de la catégorie minimales FFRS) ;
2. La catégorie « PRESTIGE hommes (ou mixtes), femmes, entreprise, étudiants et master » est ouverte aux personnes nées en 2003 et avant (16 ans dans l'année soit catégorie junior) ;
3. Les catégories « SOLO », « DUO » et « ENDURO » sont ouvertes aux personnes majeures à la date du départ de la course le samedi ;

4. Les catégories « Hommes » peuvent être aussi composées de femmes. Ces équipes dites aussi mixtes sont classées en catégorie « hommes » ;
5. Les catégories « Femmes » (PRESTIGE, ENDURO DUO et QUADS) doivent être composées exclusivement de femmes uniquement ;
6. La catégorie **PRESTIGE « Entreprise »** doit être composée d'au moins 6 personnes de la même entreprise. L'équipe doit obligatoirement prendre le nom de l'entreprise représentée. La fourniture d'une copie du contrat de travail ou bulletin de salaire 2018 est obligatoire si l'équipe est appelée sur le podium (remise de prix) ;
7. La catégorie **PRESTIGE « Etudiants »** doit être composée d'au moins 6 étudiants. L'équipe doit obligatoirement prendre le nom de l'école ou université représentée. La fourniture d'une copie de la carte **d'étudiant 2018/2019** est obligatoire si l'équipe est appelée sur le podium (remise de prix) ;
8. La catégorie **PRESTIGE « Master »** : doit être composée exclusivement de membres ayant **au moins 35 ANS dans l'année** soit nés en **1984** et avant (catégorie V1 et V2 mélangées).
9. La catégorie « **QUADS** » : tous les membres de l'équipe doivent patiner en Roller Quad.

Chapitre IV. INSCRIPTIONS

Article 1. Modalités d'inscription

1. Toutes les inscriptions sont effectuées **EXCLUSIVEMENT** en ligne sur notre site internet via, le système de paiement sécurisé du CIC. **Aucune inscription reçue en courrier papier ne sera traitée.**
2. Pas d'inscriptions sur place. **Clôture des inscriptions le SAMEDI précédent la manifestation en 2019 le samedi 22 JUIN.**

Article 2. Tarifs

Les tarifs d'inscriptions sont présentés dans le formulaire sur le site www.24rollers.com

Article 3. Retrait des dossards

Une seule personne de l'équipe peut se rendre au secrétariat avec les pièces de tous les concurrents de l'équipe. La présence physique de chaque équipier n'est pas indispensable, toutefois les concurrents devront pouvoir être joints par téléphone en cas de litige.

Article 4. Pièces à fournir au moment du retrait des dossards

Pour retirer les dossards, chaque représentant d'équipe devra fournir sur place **pour chacun** des membres de son équipe :

- La photocopie d'une pièce d'identité ;
- La photocopie de la licence FFRS 2018-2019 avec la mention "licence FFRS compétition" ou d'une fédération étrangère affiliée à la Fédération Internationale de Roller Skating mentionnant : « Certificat Médical : **compétition** »

- A défaut de licence sportive, **un certificat médical** mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique sportive du roller en compétition datant de moins de 12 mois à la date de l'épreuve. En 2019 le samedi 29 Juin ;
- <https://www.24rollers.com/wp-content/uploads/2016/10/certificat-medical-francais1.pdf>
- **La Licence FFH (handisport) seule ne suffit pas pour participer à l'épreuve ;**
- Le cas échéant une autorisation parentale pour les patineurs mineurs.
- <https://www.24rollers.com/wp-content/uploads/2016/10/autorisation-parentale-fr-2017.pdf>
-

Article 5. Le pack équipe

En contrepartie des éléments cités dans l'Article 35., le représentant de l'équipe recevra :

- 2 puces électroniques de chronométrage (se référer à l'Article 16. du présent règlement) ;
- 1 dossard pour chacun de membres de son équipe ;
- 1 bâton relais (sauf pour la catégorie solo) ;
- 1 bracelet « compétition » pour chaque membre de l'équipe inscrit et présent à l'épreuve (Tous les documents fournis et validés) : 6 équipiers inscrits et présents = 6 bracelets ;

Article 6. Pour les mineurs de l'équipe, 1 dossard supplémentaire à porter en permanence qui permettra de les distinguer par les juges de course par rapport aux autres patineurs. Assurances

Les licenciés sont assurés avec leur licence FFRS. La FFRS a souscrit une assurance pour les non licenciés FFRS **présentant aux organisateurs de compétitions un certificat médical ne contre-indiquant pas la pratique du roller en compétition.** Cette assurance inclus la garantie Responsabilité Civile et la garantie indemnisation des dommages corporels. Cette dernière garantit en complément de la sécurité sociale et de tout organisme complémentaire le remboursement des frais :

- Médicaux, chirurgicaux et pharmaceutiques ;
- D'hospitalisation dans un hôpital public ou privé ou en clinique ;
- De cure thermique ;
- Le versement d'un capital dès le premier point d'incapacité permanente partielle et de capitaux en cas de décès

Pour plus d'informations (règlements forfaitaires), rapprochez-vous de la Fédération Française de Roller Skateboard qui vous fera connaître les différentes conditions.

Article 7. Fichier informatique

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, chaque participant déclare accepter de figurer sur un fichier informatique. Il peut exercer son droit d'accès et de rectification pour toute information le concernant et figurant sur ce fichier. L'organisateur s'engage à ne pas diffuser ce fichier. Du fait de l'acceptation du présent règlement, et conformément à l'article L 212-4 du Code de la Propriété Intellectuelle, chaque participant cède pour une durée illimitée et à titre gracieux au bénéfice de l'organisateur, **les droits d'utilisation de son image** saisie dans le cadre des activités de l'organisateur, aux fins de reproduction, par tout moyen et sur tout support connus ou inconnus à ce jour. . Chaque concurrent déclare également accepter d'être survolés et filmés par un drone pour la réalisation du film promotionnel de l'évènement.

Article 8. Drone

Chaque concurrent déclare également accepter d'être survolés et filmés par un drone pour la réalisation du film promotionnel de l'évènement.

Chapitre V. PROGRAMME

LA COMPÉTITION DES 24 HEURES ROLLERS PAR ÉQUIPE : CHRONOLOGIE :

- **18h-21h vendredi et 8h-11h samedi : RETRAIT DES DOSSARDS :**
Au pôle « retrait de dossards » dans le Roller Village, au cœur du Circuit BUGATTI (suivre fléchage)

- **11h30 samedi : LA PARADE ROLLERS :**
En guise d'échauffement et de reconnaissance du circuit. Tous les participants aux 24 Heures Rollers s'élancent pour la traditionnelle Parade des Rollers. Ce défilé **obligatoire** pour tous les participants aux 24 Heures Rollers est d'une distance d'environ 8 km. Il se compose de 2 tours du circuit. C'est un bon moyen (le seul) de reconnaître le parcours avant l'épreuve. Ouvert également aux personnes extérieures (accompagnateurs, non concurrents aux 24H, public). Aucune obligation de certificat médical n'est demandée pour participer à la Parade Rollers qui est également gratuite. Les mineurs devront être accompagnés d'un adulte responsable. **Le port du casque est obligatoire.**

- **14H samedi : LES QUALIFICATIONS :**
A 14 Heures précises, chaque équipe, ou solo présente un membre muni d'une puce de chronométrage à la cheville, pour une séance de qualification (meilleur temps sur 300m) qui détermine la position sur la ligne de départ. Toute absence à cette épreuve de qualification entraînera un départ en fond de grille.

- **16H SAMEDI : LE GRAND DÉPART DES 24 H :**
La présence de chacun des membres de l'équipe n'est pas indispensable au moment du départ. Le départ de l'épreuve s'effectue **à 16 heures précisément. 1 seul et unique** représentant de l'équipe **le témoin en main**. Le départ se fait dans la tradition « 24H moto » avec les athlètes d'un côté de la piste et les patins de l'autre. « Au coup de canon », les concurrents traversent la piste, chaussent leurs patins et s'élancent pour **2 tours minimum.**

- **15H45 DIMANCHE : DERNIER RELAIS :**
Au bout de 23H45 de course (H-15 minutes), **il n'est plus possible de passer de relais** et le représentant de l'équipe devra assurer à lui seul les 15 dernières minutes de course. Lors du dernier tour, il est **interdit d'accompagner le dernier relayeur de votre équipe.**

- **16H DIMANCHE : ARRIVÉE :**

La course se termine **le dimanche à 16h soit au bout de 24H de course**. Le drapeau à damier est alors agité au niveau de l'arche d'arrivée.

L'équipe (ou solo) vainqueur de la compétition est celle qui a **parcouru la plus grande distance à l'issue des 24 heures. Cette distance est réalisée en totalisant les tours parcourus sur le circuit (de 4,185 Km)**.

Les chronométrateurs stoppent le comptage des tours au bout de 24 Heures de course et le dernier tour commencé avant la fin de la course est comptabilisé même si il est achevé après les 24 Heures de courses.

- **16H20 DIMANCHE : REMISE DES PRIX**

Les 3 premières équipes de chaque catégorie sont appelées sur le podium. Aucun prix ne sera délivré en cas d'absence de l'équipe sur le podium :

- Solo :
 - Homme : 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} ;
 - Femme : 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} ;
- Duo :
 - Homme ou Mixte : 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} ;
 - Femme : 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} ;
- Enduro :
 - Homme ou Mixte : 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} ;
 - Femme : 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} ;
- Prestige :
 - Homme ou Mixte : 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} ;
 - Femme : 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} ;
 - Entreprise : 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} ;
 - Etudiants : 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} ;
 - Master : 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} ;
- Découverte (Mixtes) : 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème}
- Quads :
 - Homme ou Mixte : 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} ;
 - Femme : 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème}.

Chapitre VI. REGLEMENT INTERIEUR DU SITE

Article 1. Camping

Le camping est ouvert à tous (participants, accompagnateurs, public).

Article 2. Horaires d'ouverture du camping

Vendredi de 14H à minuit précises,

Du samedi (à partir de 7h du matin) jusqu'au lundi (10h).

A noter : l'accès au circuit (piste, boxes) est fermé le vendredi.

Seul l'accès au Village est possible de 18 H00 à 23 H 00

Article 3. Tarifs camping

L'accès au camping intérieur (emplacement + douches + toilettes) coûte 10 €/personne, 10 €/véhicule (Voiture, Caravane, Camping-car, Moto, Bus) **pour le total des 3 nuits**. Forfait unique, du vendredi au lundi (à régler sur place à l'entrée). Une pastille pour coller sur le pare-brise de chaque véhicule et un bracelet par personne vous seront alors délivrés.

Article 4. Véhicules

Tout véhicule entrant dans le camping doit s'acquitter du tarif d'entrée (quand bien même le véhicule ne vient que déposer le matériel). Les bus ne stationnent pas au milieu des tentes, mais sur le parking prévu à cet effet à l'intérieur du camping.

Article 5. Vivre ensemble

Chaque personne est priée de respecter la tranquillité des autres campeurs et de limiter au maximum les désagréments sonores, de jour comme de nuit.

Article 6. Responsabilité

L'organisation met en place un service de sécurité approprié dans les différents campings et parkings. Cependant, celle-ci décline toute responsabilité en cas de vols ou dégradations de quelques matériels que ce soit.

Article 7. Électricité

Merci de prévoir des prises adaptateurs mâles pour avoir accès à l'électricité.

Article 8. Barbecue

Les barbecues sont autorisés avec toutes les précautions d'usages, consistant notamment à récupérer un extincteur à l'accueil du camping, en contrepartie d'une pièce d'identité, sans quoi, votre responsabilité sera systématiquement engagée.

Article 9. Emplacement

La délimitation de son emplacement par de la rubalise ou assimilés n'est pas autorisée.

Article 10. Tentes hors camping

Il est interdit également de planter sa tente en dehors du camping (même dans les boxes) sous peine d'exclusion de l'équipe (+ fourrière).

Article 11. Loges

Chaque équipe a la possibilité de réserver une loge, située juste au-dessus des boxes. Voir conditions et modalités spécifiques dans le site internet.

Article 12. Boxes

Des boxes sont mis à disposition des équipes. C'est un espace d'attente avant de prendre son relais. Ce n'est en **aucun cas un endroit approprié pour dormir** (plusieurs solutions d'hébergement s'offrent à vous). Les boxes sont livrés nus et accueillent plusieurs équipes. Ils n'ouvrent qu'au retour de la parade Rollers. Chaque équipe peut y installer ses propres chaises et tables. Chaque équipe dispose de **8 m² environ** (matérialisés au sol) pour déposer ses affaires, merci de respecter votre emplacement. Dans les boxes et dans toute la zone des paddocks, il est strictement **interdit de fumer** sous peine d'exclusion définitive et sans appel de l'équipe toute entière (3 000 litres d'essence sous chaque box). Les capitaines présents dans chaque box sont solidairement responsables des dégâts occasionnés à l'intérieur.

Article 13. Accès boxes pour les accompagnateurs

Chaque équipe, peut être suivie par plusieurs accompagnateurs (managers ou autres) lesquels peuvent accéder aux boxes moyennant 15 € d'accès par accompagnateur le samedi et 5 € le dimanche. Les « Pass PADDOCK » accompagnateurs sont à retirer au point info.

Article 14. Coachs et accompagnateurs

Les coaches et accompagnateurs n'ont pas accès à la piste, ni à la zone de relais moquettée pour des raisons évidentes de sécurité. Ils peuvent suivre la course derrière les barrières (à 2 mètres de la zone de relais), ont accès aux boxes et aux tribunes. Ils peuvent bénéficier du village et de ses animations.

Article 15. Attribution des boxes

Catégories PRESTIGE, ENDURO et DÉCOUVERTE ATTENTION, le nom de votre équipe ENDURO, PRESTIGE ou DÉCOUVERTE déterminera votre numéro de Box. L'organisation effectue la répartition des équipes dans les boxes en classant par ordre alphabétique les noms d'équipe. C'est pourquoi, si vous souhaitez être dans le même box qu'une autre équipe, assurez-vous d'avoir choisi 2 noms d'équipe proches (par ex : AM Sports 1 et AM Sports 2...). Vous pouvez modifier le nom de votre équipe à tout moment en vous connectant à votre compte.

Article 16. Attribution des boxes solos et duos

Les solos et duos sont regroupés dans les premiers boxes au début de la ligne droite d'arrivée, près de leur zone moquette sur la piste.

Article 17. Respect de l'environnement

Le circuit du Mans est un lieu unique au monde qui doit rester propre. Les concurrents s'engagent donc à respecter cet endroit mythique, haut lieu de manifestations sportives. Restituer son emplacement de camping et son box propre sont des coutumes d'usages très appréciées de l'organisation et de l'ACO propriétaire du circuit. Il est demandé à chaque équipe de laisser son box et son emplacement de camping propre.

Article 18. Suiveurs et photographes

Il est interdit de suivre un concurrent sur la piste avec un vélo, scooter ou autres. Les photographes et cameramen amateurs **sans carte de presse officielle** peuvent prendre des photos dans la ligne droite des stands, du haut des tribunes, dans le village.

Article 19. Accès à la piste

En dehors des compétiteurs, seuls les photographes munis d'une « CARTE DE PRESSE OFFICIELLE » ou accrédités par l'organisation ont accès à la piste.

Article 20. Animaux

Les chiens et autres animaux **ne sont pas acceptés** dans l'enceinte générale du circuit.

Chapitre VII. MEDICAL

Article 1. Services Généraux

Un PC médical est installé au centre du circuit et des équipes de secouristes seront postées sur le parcours. L'équipe médicale peut décider de la mise hors course d'un concurrent. Les médecins de l'épreuve peuvent à tout moment contrôler l'état de santé d'un participant et lui interdire de poursuivre s'il y a lieu.

Article 2. Évacuation vers les centres hospitaliers du Mans

Le PC médical des 24H Rollers évacue les participants victimes d'accidents graves vers les centres hospitaliers du Mans. Pour toutes interventions d'une ambulance ou véhicule médicale sur la piste, l'accompagnement et la protection avec les motards est obligatoire. Le responsable médical en fait la demande auprès du responsable des motards et du juge arbitre qui mettent en place dans les meilleurs délais la sécurisation de l'intervention.

Article 3. Frais d'évacuation

Pour gérer ces évacuations, nous demandons à tous les participants de se munir d'au moins une photocopie de leur carte vitale et de leur carte de mutuelle. Ces documents doivent être rassemblés par les capitaines de chaque équipe. Ils pourront être à tout moment exigés par l'organisation. Dans le cas contraire, un montant de 120 € (remboursable par la suite) sera demandé à la personne pour le transport. **Attention** ! Dans tous les cas, toute évacuation doit être régulée par le PC médical de l'organisation. Il est fortement déconseillé aux participants de se présenter eux-mêmes aux urgences hospitalières, sans avoir préalablement consulté l'avis des médecins de l'organisation, ceci dans l'objectif de réduire votre attente aux Urgences. **Pour les participants étrangers** ne bénéficiant pas de la sécurité sociale française, un montant de 120 € sera exigé pour toute évacuation. Ce montant est remboursable en fonction de vos systèmes d'assurance.